

## Lettre eau et économie du 2 novembre 2020

### Les chiffres marquants du monde de l'eau

**125 M€** d'aides financières consacrées à la qualité de l'eau et des milieux aquatiques du bassin Seine-Normandie :

- Le vendredi 25 septembre 2020, la commission des aides réunie sous la présidence de M. Léopold Sarteau, a examiné **765** projets portés par des collectivités, entreprises, agriculteurs et associations. Cette commission intègre **11 M€** de subventions (dont **7,4 M€** de bonus en subvention) au titre du plan de reprise de l'agence de l'eau, ce qui porte à **35 M€** le montant des aides attribuées au titre du plan de reprise depuis sa mise en œuvre en juin dernier.
- Les résultats attendus
  - Réduction des pollutions domestiques de **99 365** habitants (création, réhabilitation et modernisation de stations d'épuration et d'assainissements individuels)
  - **+10 116** habitants raccordés aux réseaux d'assainissement
  - **155 km** de réseaux d'assainissement créés ou modernisés
  - **252 km** de rivières restaurées & renaturées
  - **72** ouvrages effacés ou équipés pour rétablir la continuité écologique des cours d'eau
  - **373 Ha** de zones humides protégées ou restaurées

Au mois de septembre 2020, les émissions de dettes vertes depuis le 1er janvier ont atteint **176,3 milliards de dollars**, en hausse de **26%** par rapport à la même période en 2019.

A l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (07/10/2020), sont présentés différentes mesures pour relancer l'économie dans le domaine de l'eau :

- un appel à projets « Innovations pour la gestion de l'eau » a été annoncé. Doté de **15 millions d'euros**.
- l'agence de l'eau a acté l'accélération et la prolongation du paiement des acomptes des mesures d'urgences, adoptées en mai dernier et liées au contexte sanitaire. L'acompte correspond en pratique à **45% de la subvention**. Ce dispositif est prolongé jusqu'à la fin de l'année 2020. La mesure apporterait environ **10 millions d'euros** de plus, en crédit, aux maîtres d'ouvrages du bassin Seine-Normandie
- Depuis la mise en œuvre du plan de reprise adopté en juin dernier, 13 demandes pour l'hygiénisation des boues de stations d'épurations urbaines ont été soutenues

pour un montant de **512.486 euros**. 25 autres demandes pour environ **600.000 euros** seront prochainement attribuées

---

## Les articles sélectionnés

---

### Sommaire

- ↳ [analyse économique et décision](#)
  - ↳ [dépenses pour l'eau et les milieux aquatiques](#)
  - ↳ [tarification de l'eau](#)
  - ↳ [valeurs de l'environnement](#)
- 

#### **ANALYSE ECONOMIQUE ET DECISION**

### [\[Article\] Suez refuse à nouveau l'offre d'achat pourtant améliorée de Veolia - La Libre](#)

Le groupe français d'eau et de traitement de déchets Suez a une nouvelle fois repoussé mercredi les propositions "floues" de son concurrent Veolia, qui avait dévoilé un peu plus tôt une offre améliorée et des concessions pour racheter 29,9% détenus par Engie dans Suez. Suez en appelle dans un communiqué "au Conseil d'Engie et à ses actionnaires pour ne pas décider de l'avenir de Suez dans les conditions et le calendrier dictés par Veolia", dont l'offre expirait à minuit. Veolia a toutefois, comme promis, amélioré mercredi matin cette offre, qui atteint désormais près de 3,4 milliards d'euros contre 2,9 milliards précédemment. Sous la pression des pouvoirs publics, le groupe a aussi tendu une main à son concurrent, alors que les discussions n'avaient cessé de s'envenimer depuis des semaines.

*Evolution de l'OPA de VEOLIA sur SUEZ à la date du 30/09/2020*

[www.lalibre.be](http://www.lalibre.be)

---

### [\[Rapport\] Cartographie du marché du génie écologique](#)

Synthèse des résultats de l'enquête de cartographie de la filière et du marché du génie écologique en France.

Publié début octobre 2020

Les marchés ont été organisés ainsi :

- ERC – Séquence « éviter, réduire, compenser » : études initiales, dossiers réglementaires, autorisations environnementales, ingénierie, compensation, suivis...
- DCE – Directive européenne cadre sur l'Eau : restauration de cours d'eau, de zones humides, du littoral, des habitats...
- Milieux nat – Études et interventions en espaces protégés : Natura 2000, parcs nationaux,
- PNR, réserves, ENS...

- Planif terr – Évaluation environnementale des plans et programmes, études biodiversité dans les documents d'urbanisme...
- RSE – Responsabilité sociétale des entreprises : actions volontaires portées par les entreprises.
- Particuliers – Chantiers et études menés pour des particuliers.
- Agro-éco – Projets menés pour des projets agricoles.

#### Répartition du chiffre d'affaires

- ERC = 45,36%
- DCE = 28,71%
- Milieux nat = 15,33%
- Planif terr = 6,14%
- RSE = 2,32%
- Particuliers = 0,85%
- Agro-éco = 0,79%
- Autres = 0,50%

[www.genie-ecologique.fr](http://www.genie-ecologique.fr)

---

### [Article] Le PDG de Veolia juge "pitoyable" le transfert juridique à l'étranger de l'Eau France de Suez

C'est une "dernière manœuvre un peu pitoyable de désertion et de transfert à l'étranger de l'activité Eau France", a déclaré Antoine Frérot sur BFM Business, réagissant à la décision de Suez mercredi soir de placer cette branche sous la responsabilité d'une fondation de droit néerlandais spécialement créée visant à rendre inaliénable toute cession de l'activité sans accord des actionnaires.

Publié le 24/09/2020

*Suez refuse d'être absorbé par Veolia, au nom de son propre potentiel de création de valeur en tant que groupe indépendant. Son activité Eau France, son métier historique, est au cœur de la bataille, Veolia prévoyant de la céder pour répondre à la législation de la concurrence.*

*En créant une fondation le mercredi 23/09/2020, Suez veut notamment avoir son mot à dire sur le sort de la branche Eau.*

[www.linfordurable.fr](http://www.linfordurable.fr)

---

### [Article] Suez place son activité eau sous la protection d'une fondation pour se défendre de Veolia

C'est un NON cinglant : Veolia a refusé mercredi de repousser la date limite de l'offre faite à Engie de lui racheter ses parts dans Suez, qui réclame du temps pour monter une contre-proposition.

Publié le 23/09/2020

Suez a cherché, par cette démarche, à contrecarrer les plans de Veolia en annonçant un dispositif juridique rendant inaccessible sa branche Eau française pendant quatre ans.

[www.latribune.fr](http://www.latribune.fr)

### [Publication] Communiqués de presse | Agence de l'Eau Seine-Normandie - 125 m€ d'aides financières consacrées à la qualité de l'eau et des milieux aquatiques du bassin Seine-Normandie.

Le vendredi 25 septembre 2020, la commission des aides réunie sous la présidence de M. Léopold Sarteau, a examiné 765 projets portés par des collectivités, entreprises, agriculteurs et associations. Cette commission intègre 11 M€ de subventions (dont 7,4 M€ de bonus en subvention) au titre du plan de reprise de l'agence de l'eau, ce qui porte à 35 M€ le montant des aides attribuées au titre du plan de reprise depuis sa mise en œuvre en juin dernier. Les dossiers marquants : le bassin de stockage de l'eau de pluie à Paris-Austerlitz est un projet prioritaire du plan baignade en Seine et en Marne et permettra de diviser par deux le nombre de déversements d'eaux usées en Seine, le premier contrat projet de territoire pour la gestion des eaux (PTGE) sur la nappe de Beauce (45) et les projets de retenues de substitution du Puiseaux Vernisson, et des projets d'économies d'eau (Entreprise Tereos, SEDIF)

=> [communiqué de presse](#)

Publié le 28/09/2020

#### Les résultats attendus

- Réduction des pollutions domestiques de 99 365 habitants (création, réhabilitation et modernisation de stations d'épuration et d'assainissements individuels)
- +10 116 habitants raccordés aux réseaux d'assainissement
- 155 km de réseaux d'assainissement créés ou modernisés
- 252 km de rivières restaurées & renaturées
- 72 ouvrages effacés ou équipés pour rétablir la continuité écologique des cours d'eau
- 373 Ha de zones humides protégées ou restaurées

[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

---

### [Article] Les émissions de dettes "vertes" ont atteint un niveau record en septembre

L'ICMA définit la dette verte notamment comme une obligation qui finance exclusivement des projets écologiques. Désireuses de montrer de nouveaux engagements, les entreprises ont davantage porté ce volume historique d'émissions, comparé aux États, selon les experts de l'investissement.

Publié le 02/10/2020

*Au mois de septembre 2020, les émissions de dettes vertes depuis le 1er janvier ont atteint 176,3 milliards de dollars, en hausse de 26% par rapport à la même période en 2019.*

*L'International Capital Market Association définit la dette verte notamment comme une obligation qui finance exclusivement des projets "verts" c'est-à-dire dans une des catégories qu'elle recense comme les énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité, le logement plus écologique...*

---

## [Article] L'Agence de l'Eau Seine-Normandie accélère l'accompagnement de la reprise économique - Environnement Magazine

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie a adopté de nouvelles mesures de soutien pour la relance de l'activité de la filière et annoncé un prochain appel à projets.

Publié le 07/10/2020

*Sont présentées différentes mesures pour relancer l'économie dans le domaine de l'eau :*

- *un appel à projets « Innovations pour la gestion de l'eau » a été annoncé. Doté de 15 millions d'euros, cet appel est prévu pour le 2 novembre prochain et visera à « accompagner les collectivités, les entreprises et les associations qui s'inscrivent dans une démarche d'amélioration qualitative et quantitative de l'eau et des milieux aquatiques par la réalisation de projets s'appuyant sur les technologies numériques ou de l'économie circulaire »*
- *l'agence de l'eau a acté l'accélération et la prolongation du paiement des acomptes des mesures d'urgences, adoptées en mai dernier et liées au contexte sanitaire. « Versé sans attendre que les travaux aient été réalisés, l'acompte correspond en pratique à 45% de la subvention », rappelle l'agence. Ce dispositif est prolongé jusqu'à la fin de l'année 2020. « La mesure apporterait environ 10 millions d'euros de plus, en crédit, aux maîtres d'ouvrages du bassin Seine-Normandie », souligne l'agence de l'eau.*
- *le plan de reprise adopté en juin dernier, s'applique aux projets déposés jusqu'au 31 juillet 2021 et dont les travaux peuvent démarrer avant fin 2021. « Depuis sa mise en œuvre, 13 demandes pour l'hygiénisation des boues de stations d'épurations urbaines ont été soutenues pour un montant de 512.486 euros. 25 autres demandes pour environ 600.000 euros seront prochainement attribuées »*

[www.environnement-magazine.fr](http://www.environnement-magazine.fr)

---

## [Acte administratif] Question n°25629 - Assemblée nationale

### Eau et assainissement : Amortissement des investissements des communes

Publié au JO le 11/08/2020

*L'amortissement d'une immobilisation est la répartition systématique de son montant amortissable en fonction de son utilisation. Cependant, en raison des difficultés de mesure du rythme de consommation des avantages économiques, l'amortissement consiste généralement dans l'étalement, sur la durée probable d'utilisation, de la valeur des immobilisations amortissables. Il résulte donc de ces éléments qu'en principe, l'amortissement est linéaire (les dépréciations sont réparties de manière égale sur la durée de vie du bien) et pratiqué à partir de la mise en service des constructions et matériels. C'est pourquoi le plan d'amortissement n'est pas ajusté en fonction de la situation budgétaire. De plus, le mode de financement d'un actif n'interfère pas avec le calcul de son amortissement. C'est pourquoi la valeur à amortir d'un bien ne prend pas en compte la souscription d'emprunts.*

## [Actualité] Plan de relance : l'agence de l'eau déploie des moyens financiers supplémentaires | Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Déjà partie prenante de la relance de l'activité dès le printemps 2020, le Conseil d'administration a pris de nouveaux engagements au service des territoires et de la transition écologique, tout en initiant une démarche inédite de programmation conjointe avec les services de l'Etat. Le plan d'accélération "Eau 2021" a déjà généré quelque 5,2 millions d'euros d'aides. « Notre ambition est de voir s'accroître cette dotation d'ici la fin de l'année 2020, puis jusqu'à fin 2021 » a déclaré Nicolas Forray, président du Conseil d'administration. C'est en effet la date-butoir que le Conseil d'administration a retenu pour proposer des dispositifs d'aide bonifiés ou bénéficiant au plus grand nombre. Les nouvelles dispositions adoptées à l'unanimité par le Conseil d'administration et actualisant celles votées le 18 juin dernier apportent une réponse concrète au plan « France Relance ». Les 6 agences de l'eau ont été identifiées comme opérateurs du plan national à hauteur de 250 M€ dont 18,7 M€ de crédits supplémentaires pour l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse en 2021. Les nouvelles dispositions votées par le Conseil d'administration concernent en particulier : l'actualisation des montants plafonds pour tenir compte de la réalité des coûts du marché et accroître l'attractivité des aides, la prise en compte des travaux d'amélioration du traitement du phosphore, cause de la dégradation de la qualité de nombreux cours d'eau et frein à l'atteinte du bon état des eaux, l'augmentation du taux d'aide à 80% dans le cadre d'un plafond de dépenses majoré pour les travaux de végétalisation des cours d'école. Ce sont quelque 78 millions d'euros qui sont ainsi fléchés directement sur le plan d'accélération jusqu'à fin 2021.

Publié le 16 octobre 2020

*25 mesures sont présentées en détail dans le communiqué de presse*

[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

## TARIFICATION DE L'EAU

### Le passage en régie n'a pas entraîné une baisse des tarifs de l'eau à Lyon

La reprise en main par la métropole de Lyon de sa distribution d'eau, actuellement assurée par le privé, a pour objectif une meilleure «préservation de la ressource» et non une baisse des tarifs, a indiqué mercredi son président Bruno Bernard. «Il n'y aura pas de changement tarifaire, dans un premier temps du moins, à l'exception d'une tarification sociale et solidaire ayant pour objectif que les premiers mètres cubes soient gratuits pour les plus précaires», a indiqué M. Bernard devant la presse.

Publié le 21/10/2020

*Le titre, rédigé au passé, ne représente pas la réalité. Le passage en régie n'aura lieu qu'au 31 décembre 2022.*

Un passage en régie permettra «d'enlever tout intérêt économique à la gestion de l'eau... même si le travail accompli aujourd'hui est de qualité». Les bénéfices dégagés par l'exploitation pourront servir à améliorer la préservation de la ressource en eau, en intensifiant notamment la lutte contre les fuites sur le réseau. Mais aussi à engager des actions pour réduire l'usage des pesticides par les agriculteurs voisins.

[www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr)

### [Article] Affaire Veolia-Suez - La gestion publique : garantir l'eau comme bien commun

Dans un contexte de dérèglement climatique, de fragilisation de la biodiversité et de pandémie, l'eau est plus que jamais un bien commun précieux, qu'il convient de préserver. Alors que les dernières semaines ont été marquées par l'affaire Veolia-Suez et ses enjeux de stratégies de développement commercial à l'international, les opérateurs publics de l'eau rappellent leur engagement au service de l'intérêt général et d'une gestion durable de l'eau au plus proche des territoires.

Publié le 29/09/2020

*Détail de la vision de la FNCCR sur la gestion publique garantissant l'eau comme bien commun.*

[www.idcite.com](http://www.idcite.com)

---

### [Article] Comment évaluer la valeur économique des services rendus par l'environnement ?

Pourquoi vouloir évaluer la valeur d'un bien ou d'un service environnemental ? Tout simplement car il peut être utile de le quantifier, plus ou moins précisément, afin de l'intégrer dans une analyse plus globale. La finalité est alors de fournir une évaluation chiffrée qui peut ainsi être comparée à des grandeurs économiques plus classiques, généralement exprimées en euros ou en dollars. Le risque est bien sûr est d'assimiler un bien environnemental à une simple marchandise...

Publié le 25/09/2020

3 types de méthodes sont présentés :

- Pour déterminer des valeurs de marché ou d'option, on a recours aux méthodes basées sur les coûts (méthodes des coûts évités, coûts de remplacement et coûts substitués),
- Pour estimer les valeurs d'usages non liées à un marché, on utilise des méthodes de préférences révélées (méthode basée sur les prix de marché, méthode basée sur la productivité, méthode des prix hédoniques, méthode des coûts de transport),
- Pour préciser les valeurs de non-usage, on dispose de méthodes de préférences déclarées (évaluation contingente, analyse conjointe, évaluation de groupe).

[enimmersion-eau.fr](http://enimmersion-eau.fr)

## Dossier Spécial : Pratiques du calcul économique public et décisions

### Economie : définition

Selon bien des publications « l'économie consiste à répartir avec justice un bien rare selon un certain nombre de critères choisis pour le valoriser. »



En fait, le terme économie vient du grec ancien οἰκονομία / oikonomía qui signifiait « administration d'un foyer ».

Cette discipline étudie l'économie en tant qu'activité humaine, qui consiste en la production, la distribution, l'échange et la consommation de biens et de services.

Le terme économie utilisé dans le premier paragraphe se rapporte plutôt au concept d'*économiser* un bien rare... ce qui ne représente pas l'ensemble des théories économiques mais qualifie plutôt l'action de limiter la consommation de quelque chose par telle ou telle utilisation et ce de manière équitable.

## L'école néoclassique : une position hégémonique

En économie, l'école dite néoclassique représente le corpus enseigné dans les grandes universités / école et mis en œuvre dans les grandes institutions économiques mondiales (banques centrales, FMI, Banque mondiale, OCDE etc.)

Cette école néoclassique est un terme générique utilisé pour désigner plusieurs courants économiques qui étudient la formation des prix, de la production et de la distribution des revenus à travers le mécanisme d'offre et de demande sur un marché. L'hypothèse de maximisation de l'utilité qui sous-tend ses calculs économiques, la rattache au courant marginaliste né à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

*Nota : En économie, le marginalisme est un courant essentiel de l'analyse libérale. Cet aspect de la théorie économique repose sur l'idée que la valeur économique résulte de « l'utilité marginale ».*

*L'utilité marginale d'un bien ou d'un service est l'utilité qu'un agent économique tirera de la consommation d'une quantité supplémentaire de ce bien ou de ce service.*

*Cette utilité marginale décroît avec la quantité de biens déjà consommée.*

*Cependant, la consommation de certains biens peut engendrer une utilité marginale croissante. C'est le cas par exemple de la collection. Plus cette dernière s'agrandit plus la satisfaction augmente.*

*Le marginalisme est basé sur l'idée que l'on ne peut classer les biens en différentes catégories, par exemple toutes les automobiles, tous les sandwiches, etc. L'important est alors de considérer la consommation de chaque catégorie de biens à la marge.*

## Les autres théories

N'appartiennent pas à l'Ecole néoclassique :

- l'économie marxiste, qui considère que dans la valeur d'un produit il y a :
  - la valeur des moyens de production consommés dans la fabrication du produit ;
  - la valeur du travail payé (constitué par la valeur de la force de travail utilisée, donc le montant des salaires) ;
  - et une autre partie du travail fourni par l'ouvrier qui n'est pas payée et qui constitue la plus-value qui va au propriétaire des moyens de production qui devient par ce mécanisme un capitaliste.
- le post-keynésianisme : les post-keynésiens reprennent ce qu'il y a de plus radical chez Keynes (l'incertitude radicale, l'analyse circuitiste, l'endogénéité de la monnaie...) à ne pas confondre avec les néo-keynésiens, qui effectuent une synthèse entre les approches keynésienne et néo-classique.
- l'école autrichienne qui est basée sur le postulat de l'individualisme méthodologique, selon lequel les phénomènes collectifs peuvent (et doivent) être décrits et expliqués à partir des propriétés et des actions des individus et de leurs interactions mutuelles.



- certains courants de la nouvelle économie institutionnelle ou de l'institutionnalisme.

## La capacité du courant orthodoxe à « mathématiser » et à « scientifier » le calcul économique public

L'école néoclassique représente aujourd'hui l'orthodoxie et est enseignée dans les grandes universités. Elle le doit à sa capacité à « mathématiser » et à donner de l'économie une image de science « exacte » ainsi qu'à fournir des indications susceptibles de nous éclairer sur les décisions à prendre.

Exemple de la capacité du courant orthodoxe à « mathématiser » et à « scientifier » le calcul économique public : calculs des effets directs, indirects et induits de l'impact économique de la LGV SEA

Type d'effet	Production	Valeur ajoutée	Emploi
Direct	$B_1 = MS \times \rho$	$B_1 = MS \times \rho$	$B_{E1} = \frac{\sum_{j=1}^m E_j}{12} \times \rho$
Indirect	$B_2 = (I - A)^{-1} \times C \times \rho$	$B_2 = (I - A)^{-1} \times C \times \rho \times VA$	$B_{E2} = \sum_{i=1}^n \frac{B_{2i}}{prod_{2i}}$
Induit	$R = (B_1 \times r_1 + B_2 \times r_2) \times D \times (I - A)^{-1}$	$R = (B_1 \times r_1 + B_2 \times r_2) \times D \times (I - A)^{-1} \times VA$	$R_E = \sum_{i=1}^n \frac{R_{2i} + R_{2i}}{prod_{2i}}$

Source : Fouqueray Etienne, « Impact économique de la construction de la LGV SEA Tours-Bordeaux sur les régions traversées », Revue d'Économie Régionale & Urbaine, 2016/2 (Mars), p. 385-416. DOI : 10.3917/reru.162.0385. URL : <https://www.cairn-int.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2016-2-page-385.htm>

Les publications d'économie de l'environnement sont, le plus souvent, à rattacher à l'école néoclassique.

En effet, le principe d'internalisation des coûts environnementaux et de calcul d'un coût total d'un bien naturel relève bien de la démarche qui étudie la formation des prix, de la production et de la distribution des revenus à travers le mécanisme d'offre et de demande sur un marché.

## Pratiques du calcul économique public et décisions : Analyse critique

*Nota : l'essentiel de l'analyse critique ci-après provient de l'article suivant : Hai Vu Pham et André Torre, « La décision publique à l'épreuve des conflits », Revue d'économie industrielle [En ligne], 138 | 2ème trimestre 2012, mis en ligne le 15 avril 2014, consulté le 26 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rei/5388> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rei.5388>*

Le calcul économique public est utilisé pour réaliser un bilan économique des impacts des investissements présents et futurs. Utilisant des techniques mathématiques et d'ingénierie pour déterminer les caractéristiques de l'utilité publique, il est considéré comme la solution de référence pour justifier du caractère optimal de la décision de construction d'infrastructures publiques caractérisées par une absence de marché.

Le calcul économique public est censé éclairer le choix politique du décideur public en terme de bilan socio-économique. Cependant, ce point peut être contesté aujourd'hui par différents acteurs qui considèrent que plus qu'une simple addition des coûts et bénéfices directement supportés par les acteurs, le calcul devrait également tenir compte des impacts indirects des projets susceptibles de modifier le bien-être de la société.

Cela rentre en contradiction avec les présupposés du calcul économique qui a comme repères l'utilité et le marché car :

- il est très difficile d'attribuer une valeur à la santé humaine ou à la dégradation de l'environnement, qui ne sont pas des biens marchands.
- les acteurs qui supportent les effets externes d'un projet public ne sont pas toujours visibles. Par conséquent, le calcul économique public ex ante ne peut prétendre à une couverture exhaustive de tous les acteurs concernés par un projet initié par des services publics nationaux ou locaux.

Par ailleurs, la demande croissante des citoyens à participer à la formation des choix publics est très difficile, sinon impossible à intégrer par cette méthode.

Les doutes liés à la justesse du calcul public et à son refus éventuel par les populations sont connus et largement commentés, en particulier dans le milieu des aménageurs. Il s'agit en particulier de problèmes relatifs aux méthodes et techniques de calcul, pas toujours appropriées pour piloter les choix de société contemporains.

Parmi divers éléments de controverse :

- Les protagonistes du calcul économique public reconnaissent généralement que le taux d'actualisation est non pertinent pour mesurer l'impact de projets à long terme, en particulier dans le contexte de développement durable, où la question d'équité intergénérationnelle est un sujet incontournable.
- Il en va de même pour l'utilisation des prix fictifs pour mesurer des impacts indirects, même si l'on ne sait comment les remplacer par d'autres valeurs issues de la réalité.
- Enfin, les critiques portent sur l'exhaustivité des effets pris en compte par le calcul : sur l'absence des effets distributifs sur l'emploi, la balance des paiements, la dépréciation immobilière, ou d'autres variables économiques pertinentes.

Par ailleurs, le problème posé par la compensation des nuisances, seulement possible après l'évaluation des impacts, renvoie à l'évaluation difficile des impacts non monétisables d'un projet.

Il en résulte deux difficultés principales :

- la première difficulté concerne les conditions d'arbitrage des impacts et d'allocation des droits et nuisances, entre secteurs différents ou entre présent et futur. L'absence de marché rend impossible toute évaluation incontestable d'impacts qualitatifs tels que la modification d'un écosystème.
- la seconde difficulté tient à la prise en considération de l'ensemble des acteurs concernés par le projet et à leur traitement équitable. Les acteurs concernés par la décision publique sont issus de catégories socioprofessionnelles différentes et n'ont pas de préférences identiques vis-à-vis du bien public ou de l'infrastructure industrielle. Par ailleurs, certains vont être en mesure de s'organiser et d'éviter ou de diminuer les risques de nuisance, ce qui va introduire des discriminations spatiales. Enfin, la prise en compte de tous les avis sera difficile et coûteuse, en particulier dans le cas de grands projets.

La pertinence du calcul économique public est remise en question par certains pour les différentes raisons développées dans ce texte.

La décision publique implique toujours la présence de forces sociales hétérogènes en préférences et intérêts, avec leurs visions et leurs revendications. Même dans l'hypothèse d'effets de projets parfaitement cardinaux et comparables, l'usage du calcul sera toujours dépendant de la manière dont des acteurs et des groupes sociaux s'entendent pour le mettre en œuvre. Faire valider cette diversité dans une seule démarche mathématique constitue la faiblesse majeure de la méthode.

## Conclusion

La publication de *Hai Vu Pham et André Torre* (2014) dont une partie seulement est évoquée ci-dessous défend l'idée de *l'incorporation de la dimension conflictuelle dans le processus de décision publique*. Pour ces auteurs, « *la conflictualité doit être considérée comme l'expression de désaccords et d'oppositions souvent légitimes, qui se marquent en réaction à des nouveautés et des innovations [...]. Les conflits contribuent à redessiner les préférences et les points de vue des acteurs, à apporter de nouvelles informations dans un système qui pourrait rester figé et à élaborer une pragmatique de l'intérêt général dans le cours de l'action. Ils constituent autant de tests sur la qualité et à la recevabilité des choix de la décision publique, qui reçoivent ainsi une validation ou un refus de nature sociale et politique en grande nature ; ce faisant, ils contribuent à la construction d'une doctrine de l'action publique se dessinant chemin faisant. Leur appréhension est sans doute cruciale pour tracer les lignes des futurs processus de développement, en accord avec les souhaits ou les peurs ressenties par les populations locales.* »

## La lettre Eau et Economie

La présente lettre relative à l'économie appliquée à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et à la biodiversité s'y rattachant est en lien avec la rubrique du site internet de l'Office International de l'Eau.

Cette rubrique comprend différentes pages sur les aspects suivants :

- la présentation des grands enjeux relatifs à l'économie dans le domaine de l'eau ;
- la tarification de l'eau et de l'assainissement selon les usages ;
- l'évaluation de la valeur environnementale des milieux aquatiques ;
- l'économie et l'allocation des ressources aux différents usages ;
- l'économie et la prise de décision relative à la gestion de l'eau ;
- le suivi économique des services publics d'eau et d'assainissement ;
- les dépenses pour l'eau et les milieux aquatiques.

La rubrique économie est accessible à l'adresse suivante : <https://www.oieau.fr/theme/eau-et-economie>

Elle est constamment enrichie des archives de la lettre économie et de liens vers des publications faisant référence sur les sujets évoqués ci-dessus.

Les archives sont aussi présentes [ici](#)

Avec le soutien financier de l'OFB



Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de portabilité, de rectification ou de suppression des données qui vous concernent. Ces droits peuvent être exercés en contactant le Délégué à la Protection des Données de l'OIEau par voie électronique à l'adresse suivante : [dpo@oieau.fr](mailto:dpo@oieau.fr)

[Si vous souhaitez vous désinscrire de cette lettre, cliquez ici](#)